

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272
Date d'émission: 03-13-2026 Date de révision: 03-13-2026 Remplace la fiche: 09-11-2025 Version: 2.00



RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Cleaner tab P-free
Type de produit : Détergent
Code du produit : 56.02.315, 56.02.315E, 56.02.315U

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Tablette nettoyante RATIONAL sans phosphate ni phosphore pour tous les SelfCookingCenter avec Efficient CareControl et CombiMaster Plus à usage professionnel.
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant/fournisseur

RATIONAL AG
Siegfried-Meister-Straße 1
86899 Landsberg am Lech, Germany
T +49 8191 327 387 - F +49 8191 327 231
reinigung@rational-online.com - www.rational-online.com

Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

Importateur

RATIONAL Canada Inc.
6950 Creditview Rd., Unit 1
Mississauga, Ont., L5N 0A6
Canada
T +1 877 728 4662

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24
aux USA et au Canada : 1-800-424-9300
hors USA et Canada : +1 703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Matières corrosives pour les métaux, Catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (GHS CA)

: P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
hydroxyde de sodium	hydroxyde de sodium	N° CAS: 1310-73-2	≥ 30 – < 60	Corr. Mét. 1, H290 Corr. Cut. 1A, H314 Lés. Oculaire 1, H318
métasilicate de disodium	métasilicate de disodium	N° CAS: 6834-92-0	≥ 10 – < 30	Corr. Mét. 1, H290 Corr. Cut. 1B, H314 Lés. Oculaire 1, H318 TSOC EU 3, H335
carbonate de sodium	carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8	≥ 10 – < 30	Irrit. Oculaire 2A, H319
Alcoxylate d'alcool gras	Alcoxylate d'alcool gras	N° CAS: 68154-99-4	≥ 1 – < 5	Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312 Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non appropriés	: Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
---	--

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement	: Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
---	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Précautions à prendre pour la manipulation, Voir rubrique 7, Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser, Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13	

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

RUBRIQUE 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Métaux.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et/ou équipé d'un revêtement intérieur.

RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
Plafond (OEL C)	2 mg/m ³
Notations et remarques	RP
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

Canada (Manitoba) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025

Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
-----------	------------------

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

OEL C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
OEL C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:

En cas de contact avec la peau : Gants de protection résistants aux produits chimiques. ISO 374-1. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile	6 (> 480 minutes)	0,35	Pas d'informations complémentaires disponibles

Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. ISO 16321-1. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection respiratoire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. EN 143. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: comprimé.
Couleur	: blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,7
Concentration de la solution de pH	: 1 % (Solution aqueuse)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Eau: (complètement soluble)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Teneur en COV	: < 3 %
Densité apparente	: 950 – 1150 kg/m³

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune en utilisation normale.
Conditions à éviter	: Protéger de l'humidité. Conserver à l'abri du gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Matières incompatibles	: Acides. Métaux. Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cleaner tab P-free	
ETA CA (Cutané)	> 2000 mg/kg de poids corporel
Alcoxylate d'alcool gras (68154-99-4)	
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg de poids corporel (Read-across)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 12,7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 12,7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

métaasilicate de disodium (6834-92-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cleaner tab P-free	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

RUBRIQUE 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradation

Cleaner tab P-free	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301B). Les tensio-actifs contenus sont biodégradables.

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

métaasilicate de disodium (6834-92-0)	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

carbonate de sodium (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

Alcoxyolate d'alcool gras (68154-99-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % (28 d, (méthode OCDE 301F))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.
carbonate de sodium (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
Alcoxylate d'alcool gras (68154-99-4)	
BCF - Poisson [1]	90 estimé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,48 calculé

12.4. Mobilité dans le sol

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
carbonate de sodium (497-19-8)	
Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
Alcoxylate d'alcool gras (68154-99-4)	
Indications complémentaires	Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

RUBRIQUE 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3262	UN3262	UN 3262	UN 3262
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium ; métasilicate de disodium)	Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s. (hydroxyde de sodium ; métasilicate de disodium)	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium ; métasilicate de disodium)	Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s. (sodium hydroxide ; disodium metasilicate)

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
8	8	8	8
			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
II	II	II	II
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD	
N° ONU (TDG)	: UN3262
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 kg
Quantités exceptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 15 kg
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 154
DOT	
N° ONU (DOT)	: UN3262

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2). IP2 - When IBCs other than metal or rigid plastics IBCs are used, they must be offered for transportation in a closed freight container or a closed transport vehicle. IP4 - Flexible, fiberboard or wooden IBCs must be sift-proof and water-resistant or be fitted with a sift-proof and water-resistant liner. T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 212
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 240
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 15 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 50 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information	: 52 - Stow "separated from" acids
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo – SUBSTANCES CORROSIVES
Tri (IMDG)	: SGG18, SG35
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y844
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 15kg
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 50kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A803

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^o et au recueil IBC^{1o}

Non applicable

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

Cleaner tab P-free	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Toutes les substances contenues sont listées dans la LIS (DSL)
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
carbonate de sodium (497-19-8)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Alcoxylate d'alcool gras (68154-99-4)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

RUBRIQUE 16 Autres informations

Date d'émission : 03-13-2026
Date de révision : 03-13-2026
Remplace la fiche : 09-11-2025

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
1.3	Utilisations identifiées pertinentes	Modifié
	Numéro d'urgence	Modifié

Sources des données : Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>. Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Service établissant la fiche technique: KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark 3
D-64347 Griesheim

Phone: +49 69 305 34 700
Fax: +49 69 305 86 500
SDS Service: +49 69 305 34 740

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Cleaner tab P-free

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

H315	Provoque irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

KFT SDS CA 11 - Version 25.1

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.